AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1136
FR0010609263-FS0403

20 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2014, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir 881 400 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 6,31% du capital et 5,41% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote MAUNA KEA TECHNOLOGIES.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 13 958 144 actions, représentant 16 295 234 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.